



contact - 21bis, rue Voltaire - 75011 Paris
Agir ensemble
contre le chômage et la précarité

CHÔMEURS
APEIS
PRÉCAIRES

MNCP ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS DROITS!
MOUVEMENT NATIONAL
DES CHÔMEURS ET
PRÉCAIRES

Négociations UNEDIC à minima : insuffisant et révoltant !

C'est avec colère que les organisations de chômeurs constatent l'insignifiance des négociations UNEDIC en cours. Elles s'indignent contre le consensus qui semble être majoritairement de mise, suivant le vœu de *statu quo* du Medef, autour de l'idée que la convention d'assurance chômage suffirait en l'état à répondre à la situation dramatique du chômage.

Alors que plus de 4 millions de personnes sont privées d'emploi, que plus de la moitié d'entre elles ne sont pas indemnisées par l'UNEDIC, que le RSA joue le rôle de substitut du salaire, que le nombre de personnes en fin de droits augmente sans cesse, cette approche minimaliste des négociations UNEDIC est insuffisante et révoltante.

Et les partenaires sociaux en resteraient là ? Au contraire, il faut des actes forts. Devant l'urgence, le gouvernement a su sauver les banques, alors, cessez de parler de manque d'argent et, pour répondre à l'urgence, « sauvons » de même les chômeurs et précaires en mettant en œuvre leurs droits légitimes d'assurés sociaux.

Nous en appelons aux partenaires sociaux pour des mesures d'urgence sociale et le rappel de ses responsabilités à l'Etat. Pour assurer un niveau de revenu de remplacement décent en référence au SMIC, il faut élargir l'assiette des cotisations, supprimer les exonérations de cotisations patronales, taxer lourdement les contrats précaires

Il faut également :

- Ouvrir le droit à l'indemnisation dès le premier jour travaillé pour tous quel que soit l'employeur, public ou privé. Pour cela, les fonds UNEDIC doivent être utilisés exclusivement pour l'indemnisation.
- Garantir la continuité des droits en rendant impossible toute radiation de Pôle emploi sans revenu de remplacement et en exigeant la suppression définitive du statut de fins de droits. Toutes les formes de discriminations visant les saisonniers, les stagiaires et toutes les formes de précarité du travail doivent être supprimées.

Nous demandons que le gouvernement et les partenaires sociaux prennent les mesures nécessaires pour que les organisations des chômeurs, chômeuses et précaires soient consultées pendant les actuelles négociations de l'UNEDIC.

Les organisations de chômeurs et précaires et leurs partenaires conviennent d'agir en ce sens pendant les négociations UNEDIC. A partir du 3 mars, des actions seront menées sur l'ensemble des régions.

Paris, mardi 22 février 2011

Contacts :

AC ! Alain Marcu : 06 13 93 48 79

APEIS : Philippe Villechalanne : 06 08 99 17 61

MNCP : Marc Desplats : 06 37 32 44 37